

RÉGLEMENT 2021

idéation

innovation
stratégie, marketing...

innovation
produit, design...

TROPHÉES DE L'INNOVATION

DES ENTREPRISES DE LA
FILIÈRE FORÊT-BOIS
en région Centre-Val de Loire

organisé par



en partenariat avec



Réglement - Trophées de l'innovation des entreprises de la filière forêt-bois en région Centre-Val de Loire

Depuis 2013 FIBOIS Centre-Val de Loire (auparavant Arbocentre) organise tous les deux ans, les Trophées de l'Innovation des entreprises de la filière forêt-bois du Centre-Val de Loire.

On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés.

Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail.

Ces définitions sont extensibles aux activités de services, à l'organisation et au marketing dans les formes récentes d'innovation ainsi qu'à l'ouverture à l'international.

Article 1 : Objet et organisation

La manifestation intitulée « Les Trophées de l'Innovation des entreprises de la filière forêt-bois du Centre-Val de Loire » :

- Est ouverte à toutes les entreprises de la filière forêt bois et notamment aux TPE et PME, et les étudiants installées en région Centre-Val de Loire.
- Est organisée par FIBOIS Centre-Val de Loire, avec le soutien financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire, et de la Draaf Centre-Val de Loire.

Pour être éligibles, les actions devront être achevées ou initiées depuis moins de deux ans (c'est-à-dire depuis le 1er janvier 2019), et leur efficacité doit être mesurable.

Article 3 : Candidatures éligibles

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- L'entreprise doit répondre à la définition communautaire d'une PME,
- L'entreprise doit être hors situation de redressement ou liquidation judiciaire,
- L'entreprise doit être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- L'entreprise ne fait pas l'objet de poursuites administratives ou pénales (environnement, social, concurrence,...).

Toute entreprise éligible peut déposer un dossier dans chaque catégorie. La participation est gratuite. L'entreprise doit avoir son siège social ou un établissement/une activité en région Centre-Val de Loire.

- ou étudiant en région Centre-Val de Loire présentant un projet d'innovation en lien avec la filière forêt-bois.

Article 2 : Les catégories cibles des Trophées

Il s'agit de faire connaître les innovations de toute nature dans les entreprises de la filière en lien avec :

- **Innovation** matériau, procédés, produit, design, éco-conception
- **Innovation** services, fonction support, marketing, TIC, développement sociétal
- **Idéation** processus/stade de réflexion autour d'une innovation.

Cette année, les meilleurs dossiers seront automatiquement remontés au concours national « La Canopée »



La Canopée

Article 4 : Obtention du dossier de candidature

Auprès de FIBOIS Centre-Val de Loire par mail, tél ou via le site internet :

02 38 41 80 00

contact@fibois-cvl.fr

www.fibois-cvl.fr

Article 5 : Date de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature complétés pourront être adressés avant le :

15 mai 2021

par courrier :

FIBOIS Centre-Val de Loire

2163 avenue de la Pomme de Pin

CS 40001

Ardon – 45075 ORLEANS CEDEX 2

Tél : 02 38 41 80 00

ou par mail à : contact@fibois-cvl.fr

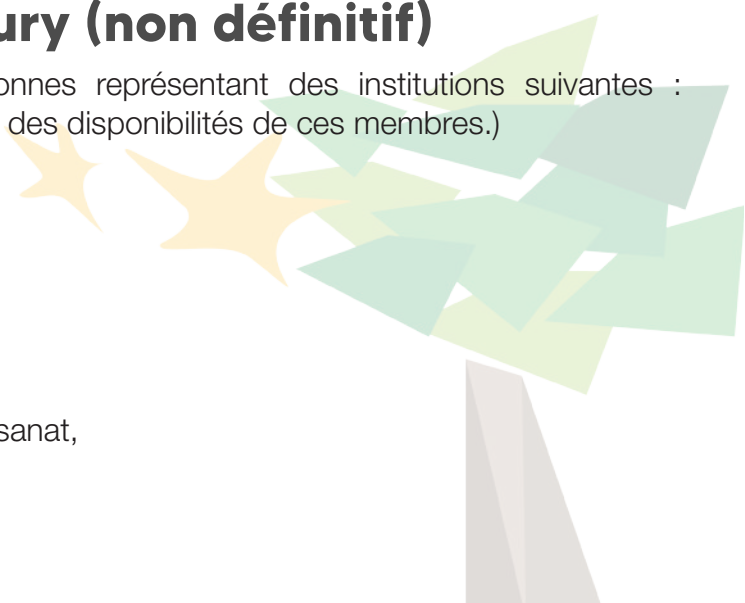
Article 6 : le dossier de candidature

- La fiche d'inscription datée et signée par le dirigeant,
- Présentation détaillée de l'innovation/idéation en 5 points :
 1. Présentation de l'entreprise
 2. Définissez le constat qui vous a mené à une action d'innovation (problématique, besoin, etc.)
 3. Expliquez la méthodologie et les actions mises en place pour le projet.
 4. Indiquez les résultats obtenus et les bénéfices pour l'entreprise grâce à votre innovation : l'impact social, économique et/ou environnemental de votre innovation ?
(CONFIDENTIEL) (150 mots max)
 5. Quelles sont vos perspectives de développement de votre innovation ?
(CONFIDENTIEL) (150 mots max)
- Des photos de bonne qualité, entre 10 et 15, au format JPEG ou GIF (format 1600x1200 minimum, résolution 300 DPI),
- Optionnellement une vidéo (durée entre 5 et 12 minutes)
- Le règlement des Trophées daté, signé par le dirigeant,
- L'autorisation de cession des crédits photos et vidéos à FIBOIS Centre-Val de Loire pour la valorisation des résultats.
- Le logo de l'entreprise (en PNG HD)

Article 7 : Composition du jury (non définitif)

Le Jury sera composé d'au minimum 5 personnes représentant des institutions suivantes :
(La composition du jury pourra évoluer en fonction des disponibilités de ces membres.)

- Conseil Régional du Centre-Val Loire
- DRAAF Centre-Val de Loire
- DIRECCTE
- DEV'UP
- INPI
- Envirobat Centre
- CCI Centre-Val de Loire
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat,
- Orléans Technopôle Val deLoire
- Interprofession FIBOIS Centre-Val de Loire



Article 8 : Choix des lauréats

La mission du jury sera d'examiner les dossiers de candidature et les synthèses afin de désigner les lauréats dans les deux catégories en fonction des critères définis.

Le jury pourra décerner des lauréats ex-æquo dans chaque catégorie si le nombre de dossiers est important ou des mentions spéciales.

Le jury pourra également ne pas remettre de prix dans une ou plusieurs catégories, s'il juge que la qualité ou le nombre insuffisant des projets présentés ne le permet pas.

Article 9 : Remise des Trophées

Après décision du Jury, les Trophées seront remis le vendredi 24 juin 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de FIBOIS Centre-Val de Loire (programme à venir).

Chaque lauréat recevra un trophée indiquant spécifiquement la catégorie et l'année des Trophées.

Il pourra utiliser le logo des Trophées de l'Innovation Forêt-Bois accompagné de la mention « Lauréat 2021 ».

Chaque candidat pourra être valorisé dans une brochure récapitulative des trophées, une vidéo ainsi que sur le site internet de FIBOIS Centre-Val de Loire.

Article 11 : Confidentialité

Les lauréats devront faire part expressément à FIBOIS CVL, des documents ou informations dont ils souhaitent conserver la confidentialité.

Article 13 : Engagement

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements produits qu'ils devront éventuellement justifier à la demande du jury. La participation aux Trophées de l'Innovation des Entreprises de la filière forêt-bois du Centre-Val de Loire entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions du Jury.

Contact

contact@fibois-cvl.fr
www.fibois-cvl.fr
02 38 41 80 00

Article 10 : Communication

L'organisation des Trophées de l'Innovation Forêt-Bois fera l'objet de la part de l'Interprofession d'opérations de communication en direction de la presse.

Les Lauréats autorisent par avance FIBOIS Centre-Val de Loire à faire état en ces occasions de leurs actions telles que décrites dans leur dossier.

FIBOIS CVL, fera la promotion des lauréats par tous type de moyen tel que brochures, réseaux sociaux, communiqués de presse, vidéos etc.

Article 12 : Cession des droits photos transmises

Je confirme être propriétaire des photos que je vais envoyer et cède les droits d'utilisation à FIBOIS Centre-Val de Loire pour toute action en lien avec la filière bois.

Date et signature précédées de la mention « Lu et Approuvé ».

